
Charte de la « Plate-forme Française pour le développement de méthodes alternatives à l'expérimentation animale » FRANCOPA

ENTRE les signataires de la charte conjointement désignés « les Acteurs »

Préambule

Le GIS Francopa a pendant plusieurs années valorisé les recherches dans le domaine des méthodes alternatives à l'expérimentation animale sur le territoire français. Afin de poursuivre cette action, la signature de la présente charte est proposée aux membres historiquement impliqués, et aux nouveaux acteurs (personnes morales et physiques) souhaitant s'investir dans cette collaboration, pour le développement des méthodes alternatives à l'expérimentation animale.

Objectif

L'objectif des Acteurs de Francopa est la promotion du remplacement des tests sur animaux et, principalement, l'utilisation de méthodes alternatives à l'expérimentation animale à visée réglementaire.

Objet de la présente charte

Par la présente charte, les acteurs s'engagent à œuvrer de façon commune à la réalisation de projets dont l'objectif est la promotion du remplacement des tests sur animaux en permettant :

- D'identifier et promouvoir les actions nationales sur les méthodes alternatives à l'expérimentation animale en respectant la stratégie 3R (Remplacement, Réduction, Raffinement) et en considérant le remplacement comme l'objectif final de cette stratégie ;
- De promouvoir les méthodes alternatives aux tests à visée réglementaire, telles que les nouvelles approches méthodologiques (NAMs), AOP (Adverse Outcome Pathways) et autres méthodes *In silico*, *In chemico*, *In vitro*, *Ex Vivo*. Etant entendu que ces méthodes se nourrissent de l'évolution des outils utilisés dans le cadre de la recherche fondamentale ou plus appliquée, les acteurs assureront la veille et la promotion scientifique de ces différentes thématiques ;
- De promouvoir l'activité de Francopa et représenter la position de Francopa dans des institutions nationales, européennes voire internationales qui œuvrent dans le domaine (ECVAM¹, ICCVAM²,...);
- D'assurer la représentation nationale au sein d'Ecopa (European Consensus Platform for Alternative methods) conformément aux critères requis.

¹ European Centre for the Validation of Alternative Methods (UE)

² Interagency Coordinating Committee on the Validation of Alternative Methods (USA)

Les missions

Par la présente charte, les acteurs expriment leur volonté commune de :

1. Réaliser la mise à jour du rapport dressant un état des lieux sur les méthodes alternatives en France qui :
 - a. Recense et promeut les méthodes et équipes scientifiques compétentes dans les domaines ciblés, en veillant à élargir les domaines disciplinaires concernés au fur et à mesure que les innovations mettent à disposition des chercheurs de nouveaux outils ;
 - b. Propose des recommandations en la matière ;
 - c. Communique sur le statut de reconnaissance et de validation de ces méthodes au niveau national et international (projet, en cours ou validé)
2. Informer sur les initiatives en la matière sous forme d'une lettre d'information, ou toute autre mode de communication et de diffusion.
3. D'assurer la coordination avec les plates-formes et centres nationaux et internationaux traitant des méthodes alternatives,
4. D'accompagner et de promouvoir les prix récompensant le développement des méthodes alternatives mis en place par les Acteurs.

L'organisation

Francopa comporte un comité de pilotage qui se compose d'un représentant titulaire et, le cas échéant, d'un représentant suppléant de chaque Acteur.

Ces représentants des Acteurs au comité de pilotage sont désignés par écrit par le signataire de la charte ou son successeur.

Les personnes ainsi désignées ont la qualité de membre de Francopa et sont réputées disposer de tous les pouvoirs nécessaires pour prendre les décisions qui seront soumises au vote du comité de pilotage.

La coordination du comité pilotage de Francopa et l'organisation des actions mises en œuvre sont assurées par l'Ineris.

La Présidence du comité de pilotage est assurée de façon tournante parmi les Acteurs signataires de la charte. Le président est élu par le comité de pilotage pour une période de 3 ans.



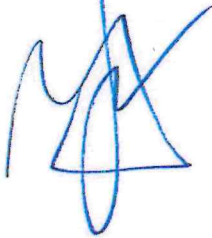






La gouvernance, les modalités de fonctionnement du comité de pilotage ainsi que les rôles et responsabilités de chacun sont décrits dans le règlement intérieur.


Fait à PARIS, le 22 novembre 2023

Pr Francelyne MARANO en tant que personne qualifiée :

Date de signature 01/12/2023

Signature Francelyns Marano

 	<p>ANSES L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), établissement public administratif, dont le siège est situé au 14 rue Pierre et Marie Curie, 94700 Maisons-Alfort n° SIRET 130 012 024 00183, représentée par son Directeur général, Pr Benoît Vallet</p> <p>Date de signature : Signature : </p> <p>8 NOV. 2024</p>
	<p>ANSM 143 Bd Anatole France 93200 Saint-Denis</p> <p>Établissement public à caractère administratif</p> <p>Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL, Directrice Générale</p> <p>Date de signature : Signature :</p> <div data-bbox="767 958 1321 1066" style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> <p>Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL</p> <p>Signature numérique de Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL Date : 2024.01.15 19:52:32 +01'00'</p> </div>
	<p>FRANCE CHIMIE Le Diamant A 14 rue de la République 92800 Puteaux</p> <p>Syndicat patronal</p> <p>Magali SMETS, Directrice générale</p> <p>Date de signature : 30/11/2023</p> <p>Signature : </p>
 	<p>INERIS Parc Technologique Alata BP 2 60550 Verneuil-en-Halatte</p> <p>Établissement public à caractère industriel et commercial</p> <p>Raymond COINTE, Directeur Général</p> <p>Date de signature : Signature :</p> <div data-bbox="986 1742 1315 1912" style="margin-top: 10px;"> <p></p> <p>Signature numérique de RAYMOND COINTE ID Date : 2023.11.30 10:18:13 +01'00'</p> </div>

 <p>La Fondation Droit Animal Éthique & Sciences</p>	<p>LFDA 39, rue Claude Bernard 75005 Paris</p> <p>Association</p> <p>Louis Schweitzer, Président de la LFDA</p> <p>Date de signature : 12.12.2023</p> <p>Signature :</p> 
 <p>RECHERCHE EXPERIMENTALE ET PROTECTION DE L'ANIMAL DE LABORATOIRE</p>	<p>OPAL Faculté de Pharmacie 4 avenue de l'Observatoire 75006 Paris</p> <p>Association</p> <p>Patrick GONIN, Président</p> <p>Date de signature : 01 décembre 2023</p> <p>Signature :</p> 
	<p>PEPPER 22 rue Charcot 75013 PARIS</p> <p>Association</p> <p>Philippe HUBERT, Directeur</p> <p>Date de signature : 1 Décembre 2023</p> <p>Signature :</p> 
 <p>Société de Toxicologie Cellulaire et Moléculaire</p>	<p>STCM INSERM UMR-S-996 -Université Paris-Sud Faculté de Pharmacie 5 rue J.B. Clément 92296 Châtenay-Malabry</p> <p>Association</p> <p>Saadia Kerdine-RÖMER, Past-présidente</p> <p>Date de signature : 30/11/2023</p> <p>Signature :</p> 